

<p style="text-align: center;">Séance du Conseil de Ville du 28 août 2006 à 19.00 heures Salle du Parlement cantonal - Procès-verbal no 07 / 2006</p>
--

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 06/2006
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Breno DE SANTANA COSTA
 - Mme Eva MOUZO
 - M. Abdul-Baqi SAMANDARY et son épouse Maria-Stepanova SAMANDARY-Sologhub
 - Mme Atania SIDRONIO DE SANTANA
6. Comptes communaux 2005
7. Rapport 2005 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
8. Message au Corps électoral sur le crédit-cadre de fr. 3'450'000.- pour l'entretien du Centre sportif et la remise en état de ses installations sportives couvrant la période 2007 - 2011
9. Développement de la motion 5.08/06 - "Enrayer le déficit structurel de la Municipalité de Delémont", PDC-JDC, Mme Anne Seydoux
10. Réponse au postulat 4.01/06 - "Pour davantage de collaboration entre Delémont et Porrentruy", PS, M. Michel Hirtzlin
11. Réponse à la motion 5.01/06 - "Accueil de la petite enfance et accueil extrascolaire à Delémont", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
12. Réponse à la motion 5.02/06 - "Delémont et la Question jurassienne", PS, M. Sébastien Lapaire
13. Réponse à la motion 5.03/06 - "Politique d'achat des vêtements de la Municipalité", PS, Mme Francine Chollet
14. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents à cette réunion qui se déroule, à titre d'essai, dans la Salle du Parlement cantonal. Il remercie les autorités cantonales pour la mise à disposition des lieux et invite les personnes qui s'exprimeront à la tribune à enclencher le micro avant d'entamer leur intervention.

Au nom du Conseil de Ville, M. le Président demande d'observer une minute de silence à la suite du décès tragique du frère de Mme Sabine Jaquet à qui il présente ses condoléances.

Finalement, s'agissant de la séance du Législatif du 30 octobre prochain, M. le Président rapporte la décision du Bureau de tenir cette séance à la Salle du Parlement également, en raison de l'exposition Metropoly, qui occupera la Salle du Conseil de Ville jusqu'à fin octobre. Un bilan global de l'utilisation de cette salle pourra être tiré après ce second essai.

2. **APPEL**

49 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Hubert **Crevoisier**, Mme Béatrice **Müller**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Pierre **Brulhart**, Francine **Chollet**, Jean-Bernard **Deillon**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Pascal **Mertenat**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Luc **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Félix **Vazquez**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Nicolas Beutler est remplacé par M. François **Klopfenstein**
 Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. Besim **Hoxha**
 M. Michel Broquet est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Christophe Egger est remplacé par M. Christian **Gugger**
 M. Romain Godinat est remplacé par M. Walter **Harris**
 M. Max Goetschmann est remplacé par M. David **Asséo**
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. Mehmet **Suvat**
 M. Pierre Tschopp est remplacé par Mme Clara **Thentz**

Sont excusés

Mme Elvire Mosimann
 M. Anselme Voirol

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 06/2006

Le procès-verbal no 06/2006, avec l'adjonction ci-dessous :

"2. APPEL

...

Mme Juliette Kohler est remplacée par M. Jean-Pierre Kohler"

...

est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Béatrice Müller, PCSI, souhaite connaître l'état d'avancement du crédit de 1.53 million de francs voté pour l'acquisition des deux parcelles et de l'immeuble Interfel situés à la route de la Communance 1, destinés à accueillir éventuellement les Services industriels (SID).

M. Francis Girardin indique qu'une séance avec les chefs des services communaux concernés par cet objet a eu lieu afin de déterminer si leur service respectif nécessitait des locaux supplémentaires. Ensuite, un groupe de travail, chargé de la transposition des SID de la rue Auguste-Quiquerez à la Communance 1 a été créé. La fin de son étude était prévue pour fin 2006. A ce stade, le groupe de travail examine le cahier des charges qui permettra de déterminer l'offre publique pour les travaux d'architecture. Par ailleurs, M. Girardin indique qu'un expert s'est vu confier un mandat afin de déterminer s'il serait utile ou non de transférer également les services administratifs des SID, actuellement installés à la route de Bâle. En conclusion, M. Girardin indique que le projet se poursuit avec les compétences des services communaux, notamment du chef du réseau électrique et de l'architecte communal.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC, revient sur les luttes internes que subit actuellement ATTAC, association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens. Comme Delémont appartient à ce mouvement, M. Baettig, au vu des distensions importantes et des difficultés financières auxquelles ATTAC semble devoir faire face, souhaite connaître l'implication de la ville dans cette association. Il souhaite également connaître les éventuelles conséquences qui pourraient découler des difficultés survenant à la tête d'ATTAC.

M. le Maire rappelle que l'adhésion de Delémont à ATTAC découle d'une motion déposée par le groupe CS•POP, acceptée par le Conseil de Ville il y a quelques années. Il précise que les difficultés citées par M. Baettig concernent la section française d'ATTAC, ce qui ne touche pas Delémont qui est rattaché à la section suisse, dépendant de l'association internationale. Précisant que de nombreuses communes suisses ont adhéré à ATTAC, parmi lesquelles quelques localités jurassiennes, M. le Maire indique que la Ville verse une cotisation à cette association, qu'elle reçoit une documentation complète et que possibilité lui est offerte de participer aux activités de ce mouvement. Par ailleurs, un congrès aura prochainement lieu à Bienne.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, rapporte que son groupe a été interpellé à plusieurs reprises durant l'été par des usagers des transports publics delémontains qui ont subi des désagréments du fait que les bus, en particulier la navette, ne disposaient pas de climatisation adéquate. Il semble que ce fait ait incité certains citoyens à renoncer à se déplacer par ce moyen de transport. M. Rottet demande au Conseil communal de contacter Car Postal afin de régler ce problème au mieux pour 2007.

Mme Renée Sorg, n'ayant pas connaissance de ce problème, prend note de la demande de l'intervenant qui sera traitée lors de la prochaine séance de la Délégation aux transports urbains.

M. Philippe Rottet est satisfait.

M. Walter Harris, PCSI, relève que les panneaux d'affichage réservés aux sociétés locales sont en ce moment couverts d'affiches relatives à une loi qui sera prochainement votée, affichage que M. Harris déplore. Il demande au Conseil communal si cette pratique est autorisée.

M. le Maire répond qu'il vérifiera le règlement communal ad hoc et, le cas échéant, le Conseil communal interviendra. Soulignant que les partis politiques locaux sont des associations locales, M. le Maire indique que les panneaux en question sont en principe réservés aux sociétés locales à but culturel et sportif notamment.

M. Walter Harris est satisfait.

M. Luc Schindelholz, CS•POP, indique avoir été interpellé par un citoyen qui a utilisé les transports publics avec sa bicyclette, pour laquelle il a dû payer un supplément de fr. 6.-. M. Schindelholz souhaite connaître la politique de la Ville en matière de tarif et si le coût précité vise à dissuader les usagers à emmener leur bicyclette dans le bus, ce qui rallonge le temps de la course. En outre, M. Schindelholz demande si l'installation d'un porte-vélo à l'arrière des cars serait envisageable.

Mme Renée Sorg confirme ce tarif, prix forfaitaire appliqué par Car Postal. Elle met en évidence la complexité de la tarification des titres de transport, qui se décide à différents niveaux. Certains tarifs, comme le prix des billets, sont fixés au niveau national. D'autres, comme l'abonnement Vagabond, sont fixés par la Communauté tarifaire du même nom, dont la Commune fait partie. Mme Sorg indique que la Ville est compétente uniquement pour fixer le prix des cartes multi-courses, et sur le réseau des transports urbains delémontains seulement. Aussi, bien que la Commune n'ait aucune compétence s'agissant du coût de prise en charge des bicyclettes, Mme Sorg indique que ce sujet sera traité dans le cadre de la Délégation aux transports urbains. Finalement, elle précise qu'aucune demande ou réclamation à ce sujet ne lui est jamais parvenue.

M. Luc Schindelholz est satisfait.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. le Maire relève avec satisfaction la décision du Tribunal de 1^{ère} instance qui a rejeté le recours déposé par l'UDC contre la décision du Conseil de Ville d'octroyer le droit de cité à M. Léon Ndombele. Devant le tribunal, le Conseil communal a réitéré ses propos tenus également devant le Législatif delémontain s'agissant de son souhait que soit transférée la compétence d'octroi de l'indigénat communal du Conseil de Ville au Conseil communal. M. le Maire espère que la prochaine révision de la législation cantonale en la matière règle cette problématique.

M. Dominique Baettig, UDC, confirme le jugement du Tribunal de 1^{ère} instance qui a débouté l'UDC, toutefois pas sur le fond, la question de l'intégration et de l'autonomie financière n'ayant pas été discutée. Selon les propos de M. Baettig, son parti ne s'est pas vu reconnaître le droit de déposer un recours. Il estime que les requérants ont bien plus de droits que les citoyens suisses, ce qu'il juge inacceptable. M. Baettig indique que son groupe poursuit sa démarche qui n'a, selon lui, rien de personnel, voulant attirer l'attention sur certaines qualités de la naturalisation.

Quant aux demandes présentées au cours de la séance, M. Baettig est d'avis que les dossiers, comme pour la plupart, sont en ordre, à l'exception d'une requête dont les intéressés, qui vivent en Suisse depuis de longues années, bénéficient de prestations sociales élevées et n'ont pas d'activité professionnelle. Pour cette raison, l'UDC s'opposera à cette demande-là.

M. le Maire admet que divers éléments peuvent être relevés dans le dossier en question. En particulier, il indique qu'à plusieurs reprises, le Conseil communal a gelé cette requête, notamment en raison de l'occupation professionnelle des requérants et de leurs connaissances du français. Toutefois, selon M. le Maire, d'autres arguments positifs ont incité l'Exécutif à présenter cette demande au Conseil de Ville, notamment l'intégration de longue date des requérants dans la vie sociale et culturelle de Delémont. M. le Maire cite en particulier l'activité bénévole de l'un des requérants au Musée jurassien.

M. Breno DE SANTANA COSTA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Breno DE SANTANA COSTA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Eva MOUZO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Eva MOUZO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Abdul-Baqi SAMANDARY et son épouse Maria-Stepanova SAMANDARY-Sologhub

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Abdul-Baqi SAMANDARY et de son épouse Maria-Stepanova SAMANDARY-Sologhub, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, avec 3 avis contraires.

Mme Atania SIDRONIO DE SANTANA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Atania SIDRONIO DE SANTANA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. COMPTES COMMUNAUX 2005

Mme Françoise Collarin indique que les comptes 2005 bouclent avec un déficit de fr. 1'637'306.-, contre fr. 2'379'000.- d'excédent de charges prévu au budget, résultat influencé positivement par des recettes fiscales supérieures de 1.4 million de francs provenant du revenu net des impositions des personnes morales.

Quant aux charges liées, qui se calculent dorénavant en fonction du nombre d'habitants, Mme Collarin précise qu'elles ont été respectées, à l'exception de celles relatives à l'action sociale, en forte augmentation. La rubrique en augmentation découle des charges communales liées aux unités d'accueil pour la petite enfance. Mme Collarin met en évidence le respect des charges de compétence communale pour lesquelles peu de dépassements ont été autorisés par le Conseil communal. Elle souligne l'allègement de certains comptes, découlant des économies demandées par l'Exécutif aux services communaux, et salue cet effort au nom du Conseil communal. Toutefois, Mme Collarin relève l'effet négatif provoqué par l'absorption du découvert de 1998 à 2004 du Corps des sapeurs-pompiers ainsi que du déficit 2005, représentant une charge supplémentaire de fr. 415'000.-. La prise en charge de ce déficit a été admise pour la plupart des communes jurassiennes, étant donné que la révision de la loi cantonale sur les services de défense contre l'incendie et de secours n'interviendra pas avant 2008-2010.

S'agissant des investissements, Mme Collarin souligne qu'ils ont atteint 4.7 millions de francs contre 4.3 millions de francs budgetés, notamment en raison de l'achat du bâtiment Interfel, non prévu. Citant les autres investissements réalisés en 2005, Mme Collarin indique que le degré d'autofinancement atteint l'année dernière 41.2 %, avec une moyenne de 35.3 % sur cinq ans, et qu'il se situait à -22.8 % en 2003 et 28.5 % en 2004. Comme un seuil d'autofinancement fixé à 60 % est considéré comme l'indice d'une gestion saine et qu'en dessous des 100 %, il signifie une augmentation de la dette, Mme Collarin estime que cet indice doit être amélioré, ce qui signifiera une stabilisation de la dette. Elle met en exergue les outils d'analyse comptable modernes utilisés par les services communaux et rappelle les diverses réflexions entreprises par le Conseil communal au début de la présente législature, afin de stabiliser la situation financière de la Ville. Mme Collarin estime que le déficit structurel d'un million de francs doit être maîtrisé et que plusieurs démarches en ce sens sont en cours, comme par exemple la rationalisation du fonctionnement de la Commune et la planification des dépenses. De l'avis de Mme Collarin, une planification objective des investissements à moyen et long termes, limitant les dépenses à 4.5 millions de francs au plus chaque année, permettra d'atteindre un bon degré d'autofinancement et de répondre aux objectifs, c'est-à-dire accroître la population et développer le tissu économique. Mme Collarin rappelle le statut de Delémont, ville-centre qui met à disposition des infrastructures et services à une population élargie sans retour sur investissement. Elle relève également que la politique cantonale actuelle n'assure pas un partage financier équitable entre tous les utilisateurs, ce qui désavantage Delémont.

Finalement, Mme Collarin indique que le Conseil communal poursuit ses démarches visant à retrouver un équilibre financier. Elle invite les membres du Conseil de Ville à accepter les comptes 2005, qui présentent fr. 82'347'746.- de recettes et fr. 83'985'053.- de charges.

M. Jean-François Rossel, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), rend le Conseil de Ville attentif aux propositions formulées par la CGVC dans son rapport. Il indique qu'une rencontre avec le Conseil communal a engendré le report de la présentation des comptes communaux de juin à août. Au cours de cette réunion, la CGVC et le Conseil communal se sont entendus sur la manière la plus judicieuse de procéder dans le futur. A ce sujet, M. Rossel informe que la CGVC avait convié Mme Collarin à assister à sa séance du 16 août 2006, à laquelle la conseillère n'a pu participer. Cette question sera donc reprise ultérieurement.

S'agissant de la situation générale, la CGVC partage pour l'essentiel le rapport du Conseil communal joint aux comptes. M. Rossel prend acte avec satisfaction de la volonté de

l'Exécutif de tout mettre en œuvre pour stabiliser la situation financière de la ville. Quant au degré d'autofinancement, calculé par le Conseil communal à 41.2 %, M. Rossel le situe à 42.2 %, selon le rapport de la fiduciaire.

En conclusion, M. Rossel rapporte que la CGVC est sensible à la politique d'investissements et au suivi des crédits. Il invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2005 et à tenir compte des recommandations de la CGVC. Il remercie M. Jean Froidevaux, caissier communal, ainsi que M. Olivier Schaller, représentant de la fiduciaire, pour leur excellent travail et leur disponibilité.

M. Michel Thentz, PS, indique que son groupe acceptera l'entrée en matière. Il souligne toutefois que le résultat des comptes est dû à des rentrées fiscales plus importantes que prévues. Il revient sur la démarche entreprise par les maires du canton demandant un blocage des charges imposées par l'Etat aux communes. A son avis, la nouvelle péréquation financière mérite un réexamen rapide étant donné que les localités ne peuvent plus assumer ces charges imposées, d'autant que la baisse d'impôt acceptée par le peuple endettera encore davantage les communes. M. Thentz estime que des investissements importants doivent être consentis pour assurer le rayonnement de la ville et l'image du Canton mais qu'il faut penser à l'outil en place et à son fonctionnement. En conclusion, M. Thentz invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2005.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, informe que son groupe acceptera les comptes, même s'il demeure préoccupé par la situation financière de la ville. Il souligne que le déficit 2005 équivaut à peu près au manque à gagner relevant de la baisse d'impôt votée. De l'avis de M. Nicoulin, la quotité communale nécessitera d'être augmentée si la situation financière ne s'améliore pas. Il espère que les récents investissements, notamment en matière d'équipements, contribueront à enrayer la baisse de population et à récupérer, au niveau fiscal, une partie de l'argent investi.

M. Nicoulin s'étonne de la différence de quelque 2 millions de francs entre le budget et les comptes s'agissant des impôts ordinaires. Sachant que ces données proviennent du Canton, M. Nicoulin soupçonne le Canton d'avoir embelli la situation afin que la Commune baisse ses impôts en 2004. Par ailleurs, M. Nicoulin relève, dans le cadre des investissements, que les crédits votés depuis janvier 2006 atteignent déjà 7 millions de francs, sans compter le crédit du Centre sportif et d'autres projets qui seront débattus ultérieurement. Rappelant les propos de Mme Collarin citant des investissements de l'ordre de 4.5 millions de francs par an et de l'ordre de 3 millions de francs lors de l'acceptation du budget, M. Nicoulin considère la politique d'investissement de la Commune comme étant élevée. Citant d'autres projets qui seront présentés ultérieurement, M. Nicoulin se demande quels choix la Commune effectuera ces prochaines années.

Mme Françoise Collarin clarifie son absence à la séance de la CGVC du 16 août par le fait qu'elle a été invitée par courriel deux jours avant la séance en question et qu'elle n'a pu modifier son agenda. S'agissant des investissements, Mme Collarin indique que les crédits demandés depuis le début de l'année permettront de préparer une planification en connaissance de cause lors d'une séance prévue en septembre. Ainsi, cette manière de faire assure au Conseil communal une vue d'ensemble sur les projets à entamer et à planifier sur le long terme. Quant à la différence de rentrées fiscales, Mme Collarin confirme que les données du budget sont annoncées par le Canton, que la bonne foi de la Municipalité ne peut être mise en cause et qu'aucune volonté d'influencer en bien ou en mal certaines démarches n'existe. Finalement, Mme Collarin indique que la rencontre avec la CGVC, dont certains membres siègent depuis 2005, avait pour but de rappeler les prestations que les services communaux peuvent apporter à cette commission lorsqu'elle s'interroge sur certains sujets.

Compte de fonctionnement

0520.352.01 - Communauté du Collège

M. Michel Thentz, PS, relève les charges 2004 situées à fr. 924'000.-, le budget 2005 à fr. 965'000.- et les charges 2005 à fr. 891'633.-. Il souhaite connaître l'origine de cette diminution de charges.

Mme Françoise Collarin indique que la Communauté du Collège fait l'objet d'un partage, calculé dès à présent selon le nombre d'habitants et le nombre d'élèves, ce qui est

favorable à la ville. Auparavant, les critères étaient la part contributive et le nombre d'élèves.

0662.366.02 - Allocations de fin d'année

0666.318.01 - Intégration des étrangers

M. Michel Thentz, PS, souligne la différence, dans la rubrique 0662.366.02, entre les comptes communaux et le rapport 2005 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale. Quant à la rubrique 0666.318.01, il relève que seuls fr. 7'785.95 ont été utilisés en 2005 contre fr. 20'000.- budgetés. Il souhaite des explications s'agissant de ces différences.

M. Josy Simon confirme la différence de fr. 2'000.- concernant la rubrique 0662.366.02. Ne pouvant l'expliquer, il se renseignera à ce sujet. Quant à la rubrique 0666.318.01, M. Simon indique qu'elle concerne les cours Tremplin pour lesquels peu de demandes ont été faites à la Commune.

Bilan

M. Michel Hirtzlin, PS, met en exergue l'ensemble des rubriques de débiteurs dont le total atteint 13.78 millions de francs. Il souhaite connaître les moyens d'action dont dispose la Municipalité pour enrayer ce phénomène.

Mme Françoise Collarin indique que cette somme relève principalement de taxations non définitives.

DECISION : **les comptes communaux 2005 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

7. RAPPORT 2005 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. le Maire indique que ce rapport, relativement exhaustif, n'est pas un rapport de gestion car il reflète l'activité administrative des services communaux, raison pour laquelle son titre a été modifié. Il continuera à être réalisé annuellement, étant donné qu'il est utilisé par les archivistes, les documentaires, la presse régionale et le Canton. M. le Maire informe que durant l'année 2005, divers projets ont été lancés, qui seront concrétisés jusqu'à la fin de la législature. Dans le domaine économique, M. le Maire informe que des décisions prises en 2005 ont débouché sur certaines réalisations, comme la ZARD ou le projet d'agglomération. S'agissant du domaine culturel, M. le Maire indique que le dossier de la salle de spectacles et celui du Centre de la jeunesse et de la culture demandent à être réalisés en 2006. Au chapitre de l'urbanisme, M. le Maire souligne la croissance importante des transports publics et à celui des finances, il rappelle les discussions au sein du Conseil de Ville s'agissant des finances communales et de la quotité d'impôt communal.

M. le Maire rappelle, dans le domaine social, le transfert de l'aide sociale au Canton. A ce sujet, il souligne les difficultés rencontrées par la Ville, en raison du fait que sur les 1'300 personnes assistées dans le Jura, 620 sont domiciliées à Delémont, ce qui engendre des difficultés au titre de la fiscalité. En effet, certains citoyens ne parviennent pas à régler leur dette d'impôt, ce qui agit sur les systèmes péréquatifs étant donné que ces débiteurs y sont intégrés et qu'ils influencent les montants perçus par la péréquation cantonale.

Dans d'autres domaines, M. le Maire cite la réalisation de la place de la Gare et la réflexion liée à l'avenir des Services industriels dans la perspective d'une éventuelle libération du marché de l'électricité.

M. Jean-François Rossel, PS, président de la CGVC, estime que ce rapport répond à son objectif, c'est-à-dire d'informer le Législatif et la population sur l'Administration communale. M. Rossel relève en particulier la diminution de l'absentéisme en 2005. Pour les prochaines éditions, la CGVC souhaite que, dans la mesure du possible, l'état d'avancement des travaux de la législature, par service, avec les dépenses effectuées, figure dans ce rapport. En conclusion, M. Rossel remercie les auteurs du document et recommande au Conseil de Ville de l'accepter.

M. Michel Thentz, PS, remercie le Conseil communal pour ce rapport que son groupe acceptera. Il souligne le volume d'activités assumées par les fonctionnaires et auxiliaires de l'Administration ainsi que la bien-facture de leurs prestations et remercie le personnel communal pour son engagement et son professionnalisme. De l'avis de M. Thentz, ce document permet de réfléchir aux dépenses de fonctionnement futures, citant en particulier la baisse des ventes d'eau et la qualité de ce réseau.

M. Joël Plumey, PCSI, recherche dans le rapport l'information donnée par M. le Maire s'agissant du poids des personnes bénéficiant des prestations de l'aide sociale sur la répartition des charges.

M. le Maire indique que cette information figure dans le préambule du Conseil communal.

DECISION : le rapport 2005 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL SUR LE CREDIT-CADRE DE FR. 3'450'000.- POUR L'ENTRETIEN DU CENTRE SPORTIF ET LA REMISE EN ETAT DE SES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVRANT LA PERIODE 2007 - 2011**

Mme Patricia Cattin rappelle que la partie intérieure du Centre sportif a 25 ans et que l'extérieur en a 20. Elle précise qu'un groupe de travail a œuvré pendant près de deux ans sur ce crédit-cadre dont la présentation aurait pu intervenir en 2005. La soumission de ce crédit a été reportée en 2006, vu la nécessité de replanifier les dépenses communales. Au vu des travaux, dont certains sont urgents, la présentation du crédit ne peut plus attendre.

Mme Cattin apporte un correctif au message et précise que la Commission de l'urbanisme et de l'environnement a préavisé favorablement le crédit. En effet, cette dernière avait émis une réserve concernant le bassin en inox dans la piscine extérieure, ayant des doutes quant à la stabilité du bassin, lequel est construit sur une nappe phréatique. Une expertise menée par un bureau d'ingénieurs de la place a indiqué que cette réalisation était faisable avec la mise en place de piézomètres permettant, en cas de montée de la nappe, d'évacuer l'eau. Après un historique des différentes phases de réalisations de la piscine depuis sa construction, en 1922, jusqu'à ce jour, Mme Cattin met en exergue l'étalement maximal des dépenses, de 2007 à 2011. Elle précise également que des professionnels ont été sollicités, bien que l'architecte communal ait fait partie du groupe de travail.

M. Joël Plumey, PCSI, indique que cette dépense est, pour son groupe, évidente. Il salue le souci de la répartir sur plusieurs années. Toutefois, le groupe PCSI se dit extrêmement déçu de constater que la Ville seule, une fois encore, assume de tels coûts alors que le Centre sportif est utilisé par une population plus élargie. Il souhaiterait qu'une solution de répartition entre utilisateurs soit trouvée. A ce sujet, il demande si des statistiques existent s'agissant de la fréquentation de la piscine par les citoyens delémontains et ceux des autres localités.

M. André Ackermann, PDC-JDC, rapporte que son groupe soutiendra le crédit. Le groupe avait émis des réticences au sujet de la rénovation du grand bassin extérieur et l'étude complémentaire réalisée confirme la solution de l'inox comme étant la mieux adaptée au site. Le groupe défendra donc cette option, accordant sa confiance aux spécialistes.

M. Dominique Baettig, UDC, favorable aux infrastructures sportives de qualité, revient sur les propos de M. Nicoulin relatifs aux investissements et estime qu'il n'existe aucune vision globale des crédits. Il considère les dépenses comme étant saucissonnées et leur étalement sur plusieurs années ne le rassure pas. S'exprimant en sa qualité de citoyen, malgré le préavis favorable de la Commission des finances, il indique que son groupe combatta l'entrée en matière à moins que soit donnée la garantie que cette dépense n'engendrera aucune hausse de la quotité d'impôt.

M. Christian Frésard, PS, informe que son groupe acceptera le message. Il rappelle qu'une séance d'information a été organisée en juin dernier au Centre sportif afin que chacun puisse se rendre compte de l'état des installations et des améliorations à entreprendre. En sa qualité de membre de la Commission des sports, M. Frésard estime nécessaire de réaliser les travaux afin de conserver le site de la Blancherie en bon état. Il

met également en exergue la longue réflexion menée à propos de cette dépense et le remaniement du crédit afin de minimiser les coûts. A titre d'exemple, il indique qu'un toboggan, initialement prévu, a été retiré du crédit. A son avis, les travaux planifiés sont nécessaires et l'étalement des coûts sur cinq ans positif. Conscient de l'état des finances communales, M. Frésard doute qu'une amélioration interviendra ces prochaines années. Il cite en exemple la réparation de surface de l'anneau d'athlétisme, qui pourrait faire économiser momentanément un demi-million de francs à la Ville. Une réfection totale, au plus tard en 2009, engendrerait une dépense de plus d'un million de francs.

Mme Patricia Cattin indique que des subventions sont attendues du Canton à qui un dossier complet, offres comprises, a été envoyé. Mme Cattin indique que dès cette année, le Centre sportif est pris à la répartition des charges des communes-centres. Ainsi, les autres localités contribuent financièrement au site, même si leur participation n'est pas aussi importante qu'espérée. Une prochaine révision des données est prévue et, dans ce cadre, la Ville fera valoir ses nouvelles installations et revalorisations. Quant aux statistiques, Mme Cattin invite M. Plumey à consulter le rapport annuel du Conseil communal jusqu'en 2005. Dès 2006, les tarifs sont identiques pour tous les utilisateurs.

Mme Cattin précise également que la solution de l'inox est la seule assurant un traitement de l'eau longitudinal, à l'aide de trois conduites qui seront installées sur toute la longueur de la piscine. Les échanges et le traitement de l'eau se feront par le fond du bassin. Cette pratique résoudra le problème du traitement actuel qui se fait par voie circulaire, ce qui signifie que l'eau au centre du bassin n'est pas traitée correctement.

Mme Cattin estime la planification de la dépense correcte et rappelle que la rénovation de la Blancherie, construite il y a 25 ans, est un élément connu. Elle admet que la création d'un fonds de rénovation aurait pu éviter le présent crédit mais la Commune n'a simplement pas fait ce choix. Elle met également en évidence le fait que ces installations servent également à la prévention en faveur de la jeunesse. Mme Cattin garantit que la quotité d'impôt ne subira aucune augmentation, vu la décision du Conseil communal de n'augmenter la quotité communale que pour des objets neufs.

S'agissant du toboggan, Mme Cattin confirme que cette option, souvent demandée, a été abandonnée en raison de son coût (fr. 250'000.-) et de la surveillance permanente requise pour ce genre d'installation (un poste et demi, voire deux postes supplémentaires, de gardiens). Quant à la réparation de surface de l'anneau d'athlétisme, Mme Cattin cite la ville de Sion qui a tardé dans la réfection de l'anneau d'athlétisme, dont le coût a doublé.

M. Dominique Baettig, UDC, retire son opposition à l'entrée en matière.

M. le Président ouvre la discussion de détail, l'entrée en matière n'étant pas combattue.

M. Dominique Baettig, UDC, se dit obligé de croire sur parole les spécialistes selon qui certaines réfections doivent être entreprises. Toutefois, à son avis, cette réflexion diffère lorsqu'il s'agit de biens privés, les propriétaires pouvant être incités à reporter une rénovation, si les fonds font défaut, ou opter pour une acquisition moins performante. Selon M. Baettig, dans le secteur public, les choix se portent toujours sur les biens de qualité optimale et de haute perfection.

Par ailleurs, M. Baettig, en sa qualité de citoyen, apprécierait que de tels crédits se basent sur l'avis de deux experts. A son avis, l'expert mandaté est souvent celui qui réalisera les travaux et la mise en concurrence de deux spécialistes déboucherait sur des avis différents. M. Baettig invite les collectivités publiques à raisonner ainsi.

En outre, il souhaite des renseignements s'agissant de la fréquentation de la piscine qui semble baisser, notamment en raison des bassins privés toujours plus nombreux et de l'attractivité d'autres piscines avoisinantes. Il cite en particulier celle de Moutier, très ludique pour les enfants, en comparaison avec le site delémontain, où les jeux tendent à être supprimés.

M. François Klopfenstein, PS, doutant que les citoyens liront les quatre pages du message, propose que la répartition des coûts sur plusieurs années soit clairement indiquée. Ainsi, au chapitre 3, il demande donc que soit précisée l'année prévue pour les différentes phases des travaux. De plus, il suggère d'intituler le titre du chapitre 3

"Récapitulation des coûts et planification". En dernier lieu, il propose d'insérer une représentation graphique de la répartition des coûts sur cinq ans.

M. Pierre Brulhart, PS, considère le secteur des jeux de la piscine comme étant indispensable et estime que différentes installations réservées aux enfants existent. S'agissant du château-fort, prévu pour 2010, M. Brulhart souhaite que cet achat intervienne en 2007 déjà. En outre, il demande si l'installation de piézomètres a été chiffrée, étant donné qu'elle est apparue après la rédaction du message. Quant à la place de basket, M. Brulhart estime que cette surface ne nécessite pas forcément de tartan dont le coût est estimé à fr. 150'000.-. Finalement, au chapitre 5 "Conclusions", il demande une correction typographique, étant donné qu'il appartient au Conseil de Ville d'inviter le peuple à accepter le crédit, et non au Conseil communal.

Mme Patricia Cattin met en évidence le fait que les collectivités sont soumises à des normes et exigences - qu'elles édictent parfois elles-mêmes - et qu'elles doivent donner l'exemple en les respectant. Elle indique que certaines installations doivent être démontées, comme le jeu de l'araignée, lorsqu'elles ne répondent plus aux normes du BPA. Elle admet que les jeux respectant ces exigences sont coûteux et cite l'exemple d'un trampoline acheté par la ville en son temps, qui a dû être démonté en raison du fait qu'il ne répondait pas aux normes précitées.

S'agissant de la fréquentation de la piscine de Delémont, Mme Cattin infirme les propos de M. Baettig, considérant la grande affluence qu'a connue le site jusqu'au mois d'août, comptant jusqu'à 1'500 entrées par jour. D'autre part, il semble que certains habitants du Jura sud délaissent la piscine de Moutier pour fréquenter celle de Delémont, plus calme.

Mme Cattin accueille favorablement les propositions de M. Klopfenstein et admet que le texte du message est relativement long. Toutefois, elle informe qu'une journée portes-ouvertes sera organisée avant la votation, ce qui permettra aux citoyens de se rendre compte des travaux techniques à réaliser.

Quant aux jeux, Mme Cattin les qualifie également de primordiaux. Elle précise que l'achat du château-fort était prévu en 2010 dans le seul but d'étaler les dépenses et se dit favorable à l'achat de cette installation en 2007 déjà. Elle indique également que le coût relativement bas des piézomètres sera inclus dans le crédit. Quant à la place de basket, Mme Cattin relève qu'une surface autre qu'en tartan risque de générer des problèmes de chevilles, d'autant que de nombreux jeunes pratiquent ce sport sur cette place, même en dehors des leçons. Finalement, elle admet l'erreur typographique figurant au chapitre 5 et s'en excuse.

DECISION 1 : la proposition de Mme Patricia Cattin, demandant de modifier le préavis des commissions par "Les commissions des sports, de l'urbanisme et de l'environnement et des finances ont préavisé favorablement cet objet" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président, s'agissant des modifications suivantes, suggère de voter en premier la proposition de M. Brulhart étant donné qu'elle influence le tableau que M. Klopfenstein suggère de modifier.

DECISION 2 : la proposition de M. Pierre Brulhart, PS, demandant d'acquiescer le château-fort en 2007 au lieu de 2010 est acceptée à la majorité évidente, avec trois avis contraires.

DECISION 3 : la proposition de M. François Klopfenstein, PS, demandant d'ajouter les années de réalisation devant les différentes phases des travaux est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION 4 : la proposition de M. François Klopfenstein, PS, demandant d'intituler le chapitre 3 "Récapitulation des coûts et planification" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION 5 : la proposition de M. François Klopfenstein, PS, demandant d'insérer un graphique représentant la répartition des coûts est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION FINALE : le message au Corps électoral sur le crédit-cadre de fr. 3'450'000.- pour l'entretien du Centre sportif et la remise en état de ses installations sportives couvrant la période 2007 - 2011 est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/06 - "ENRAYER LE DÉFICIT STRUCTUREL DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT", PDC-JDC, MME ANNE SEYDOUX**

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, souligne l'accroissement de la dette communale et les déficits des comptes communaux depuis 2003, en particulier celui de 2005 atteignant fr. 1'637'306.-. Elle met en évidence le déficit structurel de la Municipalité admis et évalué par le Conseil communal à un million de francs et rappelle la politique qu'avait déterminée l'Exécutif en début d'année dans le but d'assainir les finances communales : diminution des dépenses de fonctionnement, augmentation de la fiscalité, meilleure reconnaissance du statut de commune-centre. L'augmentation de la fiscalité ayant été refusée en janvier 2006, Mme Seydoux est d'avis que les autres mesures envisagées ne suffiront pas à réduire le déficit structurel grevant les finances communales.

Dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'Administration communale, plusieurs analyses ont été menées, notamment les études Blanc, Juratec et Innosyn. De l'avis de Mme Seydoux, ces examens n'ont pas concerné les structures de la Municipalité mais ont servi à identifier les dysfonctionnements existants et à proposer des améliorations. Selon Mme Seydoux, ces études doivent être complétées en prenant en considération la situation actuelle. Selon Mme Seydoux toujours, des économies substantielles peuvent encore être réalisées s'agissant des structures administratives, par exemple par des regroupements de services, des suppressions de doublons, l'exploitation de synergies mais également par la prise de mesures sur les plans organisationnels ou opérationnels.

Mme Seydoux répète qu'une étude complémentaire doit être entamée, avec la collaboration d'un expert externe, ayant d'excellentes connaissances du fonctionnement des administrations, ce qui permettra, selon l'intervenante, de proposer de réelles améliorations et d'assurer leur mise en œuvre et leur suivi. Cet expert aurait l'avantage d'avoir une approche méthodique et transversale des services communaux et son statut d'externe lui assurerait un regard plus objectif que celui des groupes de travail actuels. Par conséquent, le groupe PDC-JDC demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour s'assurer la collaboration d'un expert chargé de proposer et de mettre en œuvre des actions visant à améliorer les structures et le fonctionnement de la Municipalité.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal accepte cette motion.

M. Philippe Rottet, UDC, pour sa prise de décision, souhaite connaître l'intensité avec laquelle l'expert mènera son étude, ce qui influencera les coûts engendrés.

M. Jean-Yves Gentil, PS, relève l'intérêt ressortant de cette motion déposée par le groupe PDC-JDC, parti ayant soutenu la baisse de la fiscalité cantonale, facteur parmi d'autres à l'origine des difficultés que rencontre actuellement la Municipalité. Conscient de l'importance de la dette communale et des remèdes appropriés à trouver, le groupe PS estime non judicieux de faire à nouveau appel à des intervenants extérieurs chargés d'effectuer une autre étude, d'une part en raison des autres analyses semblables déjà effectuées dont les propositions n'ont pas toutes été mises en œuvre. D'autre part, le groupe socialiste est d'avis qu'il appartient au Conseil communal de proposer et mettre en œuvre des actions d'amélioration des structures et du fonctionnement de la ville, avec l'appui de l'Administration et des partis politiques. De l'avis de M. Gentil, cette responsabilité incombe également aux élus du Législatif. Pour ces raisons, le groupe socialiste, dans sa majorité, refusera cette motion. Il réserve toutefois sa décision si cette intervention devait revêtir la forme du postulat.

M. Jean Parrat, CS•POP, rappelle la baisse de la pression fiscale cantonale que le parti PDC a acceptée et qui a provoqué une diminution des rentrées fiscales de quelque 1.7 million de francs. M. Parrat admet que l'état des finances communales mérite une action. Il rappelle que les trois études menées depuis les années 80 ont déjà porté sur l'identification des dysfonctionnements, doublons et synergies que les experts ont certainement dû repérer. Cette requête l'étonne, considérant que les experts mandatés ont

réalisé leur mandat. Par ailleurs, il semble que diverses propositions d'Innosyn n'aient pas encore été mises en œuvre par l'Exécutif. De plus, M. Parrat rappelle que les choix de prestations opérés par le Conseil de Ville doivent être concrétisés par l'Administration et qu'une étude supplémentaire pourrait révéler, au contraire, des structures communales insuffisantes pour répondre aux exigences du Législatif. M. Parrat craint qu'un expert externe ne puisse avoir une vision globale de l'Administration communale, laquelle est, selon M. Parrat, quotidiennement surveillée par la CGVC, le Conseil communal et les chefs de service, dont la fonction consiste, entre autres, à rechercher des synergies et supprimer les doublons. M. Parrat indique également que chaque membre du Conseil de Ville a la possibilité de proposer des modifications des structures communales.

De l'avis de M. Parrat, les possibilités de synergies existent encore et elles doivent être réalisées par les fonctionnaires communaux. Il estime que des choix politiques doivent être faits, qu'ils ne doivent pas être dévolus à un expert externe mais débattus au sein du Conseil de Ville. Selon M. Parrat, une économie au sein de l'Administration communale doit passer par des suppressions de prestations.

En conclusion, M. Parrat souhaite savoir si toutes les conclusions d'Innosyn ont été appliquées et, si tel n'est pas le cas, connaître le motif de leur non-application.

M. le Maire rappelle les débats du Conseil de Ville à la suite de la récente interpellation déposée par la CGVC sur l'application des conclusions de l'expertise Innosyn. Comme indiqué à l'occasion du développement de cette intervention, toutes les mesures du rapport Innosyn ont été appliquées, à l'exception de la gestion des ressources humaines et du processus d'évaluation des fonctionnaires, résultant du fait que le Conseil communal n'a pas trouvé d'accord avec le syndicat et la fonction publique.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, informe que l'intensité de l'activité de l'expert externe est encore inconnue. Il appartient au Conseil communal de débattre avec l'expert de son choix de la démarche à suivre pour débiter cette procédure. Mme Seydoux relève que les difficultés financières de la Commune ne datent pas de la baisse cantonale des impôts. Elle rappelle également qu'en contrepartie, le secteur de la santé a été transféré au Canton, ce qui a provoqué une diminution des charges communales et une nouvelle répartition entre le Canton et les communes, notamment en faveur des communes-centres, bien que cette répartition ne soit pas satisfaisante. Elle souligne également que la baisse d'impôt cantonale a été acceptée par le peuple, ce qui confère à cette décision un caractère démocratique.

Mme Seydoux met en exergue le déficit structurel communal, malgré les études et analyses menées, ainsi que les efforts consentis par la fonction publique qu'elle ne nie pas. Elle considère la situation de la Commune comme étant difficile et estime le Législatif contraint de voter divers investissements afin de maintenir la Commune en bon état de fonctionnement. Au vu de la position du Conseil communal qui admet ce déficit structurel, Mme Seydoux est convaincue que des améliorations peuvent encore être réalisées. En conclusion, elle maintient son intervention sous forme de motion dont le but vise à donner un signe clair à la population.

DECISION : la motion 5.08/06 - "Enrayer le déficit structurel de la Municipalité de Delémont", PDC-JDC, Mme Anne Seydoux, est acceptée par 25 voix contre 22.

10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/06 - "POUR DAVANTAGE DE COLLABORATION ENTRE DELÉMONT ET PORRENTRUUY", PS, M. MICHEL HIRTZLIN

M. le Maire indique que trois collaborations importantes ont été instaurées avec Porrentruy. Premièrement, dans le domaine social, la cité bruntrutaine, face à des difficultés de personnel, a sollicité l'aide momentanée du chef du service delémontain des affaires sociales, de la jeunesse et du logement pour superviser les activités du service de Porrentruy jusqu'à l'engagement d'un collaborateur.

Dans le domaine des activités sportives, la Municipalité de Delémont collaborera à la création d'un skate-park unique dans le Jura, localisé à Porrentruy. La 3^{ème} collaboration relève de la gestion énergétique dans le cadre de laquelle les deux localités souhaitent mettre en œuvre des mesures communes. En effet, Porrentruy vise à devenir cité de

l'énergie et certaines ressources humaines pourraient être partagées par la ville de Delémont.

M. le Maire indique que d'autres discussions plus politiques ont également lieu avec son homologue ajoulot. En particulier, une concertation s'agissant de la problématique des communes-centres a été entamée. Les deux localités ont décidé d'interpeller conjointement les Autorités cantonales afin de solliciter une réévaluation des moyens en faveur des communes-centres qui mettent des prestations et infrastructures à disposition de la population cantonale.

M. le Maire met en évidence l'amélioration des relations entretenues par les deux villes, les contacts entre conseillers communaux de Porrentruy et Delémont étant réguliers. Par ailleurs, une séance commune sera prochainement organisée afin de dresser l'inventaire des collaborations intercommunales possibles.

En conclusion, M. le Maire relève l'intérêt de poursuivre et intensifier cette collaboration, pour combler, par exemple, le fossé entre les deux districts.

11. RÉPONSE À LA MOTION 5.01/06 - "ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET ACCUEIL EXTRASCOLAIRE À DELÉMONT", PS, MME SARAH ERARD JÄKEL

M. Josy Simon indique, s'agissant de la liste d'attente, que sur les 25 places supplémentaires obtenues, représentant l'accueil de 70 à 75 enfants, 20 seront installées prochainement à la Dorlotine, les 5 restantes étant créées à la Gar'Onze. De plus, l'âge maximum de l'accueil à l'UAPE a été ramené de 12 à 11 ans, étant donné la diminution de la fréquentation de la Gar'Onze pour cette tranche d'âge - un seul enfant de 12 ans fréquentait cette unité jusqu'en juillet 2006. D'autre part, M. Simon informe de la décision du Conseil communal de hausser légèrement les tarifs des unités d'accueil, par l'introduction d'un système de facturation à l'heure, repas non compris. Cette pratique répondra mieux aux besoins des familles. Un bilan sera tiré en 2007 sur l'efficacité de ces mesures et leurs conséquences sur la liste d'attente. M. Simon rappelle toutefois que le Canton a la compétence de définir les besoins en places d'accueil à l'échelon régional - et non communal - et que, selon les estimations de cette autorité, seule une dizaine de places font défaut actuellement à Delémont.

S'agissant des locaux de la Maison de l'enfance, M. Simon rapporte la décision du Conseil communal d'entreprendre des travaux indispensables dans les bâtiments situés à la Gar'Onze et la Gare 15 pour l'installation des 25 places supplémentaires, travaux compris dans la demande de crédit de fr. 330'000.- en voie d'achèvement. Le groupe de travail ad hoc poursuit son étude afin de trouver une solution à long terme quant à la centralisation des 91 places actuelles. La création des 10 places supplémentaires évaluées par le Canton sera également abordée.

De plus, M. Simon indique que les autorités scolaires planchent actuellement sur l'accueil extrascolaire et la journée continue. A cet effet, un groupe de travail, chargé d'élaborer un concept de restauration scolaire, auquel Mme Françoise Collarin et le caissier communal participent, a été mis en place par le Département de l'éducation. Leur rapport est attendu sur les points suivants :

- évaluation des besoins à moyen et long termes;
- principe et conséquences d'une production de repas centralisée;
- principe et conséquences d'une ou de plusieurs unités de distribution et de consommation des repas;
- principe et conséquences de plusieurs unités de distribution et de consommation de repas;
- esquisse d'un budget d'investissement et d'un budget de fonctionnement;
- modalités de fonctionnement des prestations assurées et propositions relatives à une répartition des dépenses entre les divers partenaires impliqués dans la démarche.

En outre, M. Simon signale que quelque 40 repas, préparés par l'Ecole de culture générale, sont servis chaque jour à St-Georges pour les élèves des écoles primaire et secondaire. M. Simon relève également les problèmes d'organisation et de coûts qui dépassent le niveau de responsabilité communale.

M. Simon considère la motion comme étant en cours de réalisation et rappelle la constitution en 2004 du groupe de travail chargé d'étudier l'implantation de la Maison de l'enfance. Les actions entreprises dans le domaine de l'accueil visent à optimiser l'utilisation des locaux et réduire autant que possible la liste d'attente. Le groupe de pilotage, sous la présidence de Mme Françoise Collarin, a également été constitué au printemps 2006 pour traiter de l'accueil de la petite enfance en relation avec l'accueil extrascolaire, actuellement à l'étude au niveau cantonal. Le résultat du travail de ce groupe est attendu pour examiner les conséquences pour la Maison de l'enfance.

Finalement, M. Simon indique qu'un partenariat avec les crèches à domicile existe étant donné que cette institution offre des services complémentaires à la Maison de l'enfance. Il apparaît inopportun de créer une nouvelle institution d'accueil à domicile pour les 6 à 10 ans.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, remercie M. Simon pour sa réponse intéressante et complète. Elle souhaite toutefois connaître la composition du groupe de pilotage dont Mme Françoise Collarin est présidente. Elle demande également si le Conseil communal envisage de s'investir ces prochaines années pour la création de 10 nouvelles places qui seront accordées par le Canton jusqu'en 2009.

M. Josy Simon indique que le groupe de pilotage est composé de Mmes Françoise Collarin, Anne-Brigitte Dormond-Turberg, MM. Pascal Mazzarini, Jean Froidevaux, Jacques Riat et lui-même.

Quant aux 10 places supplémentaires, M. Simon indique qu'il s'agit du nombre de places qui pourraient encore être créées à Delémont, selon l'évaluation du Canton. Après l'achèvement des actuels travaux de rénovation, une étude sera menée sur les différents locaux que la ville pourrait utiliser pour l'accueil éventuel de ces 10 places. Une solution consisterait à utiliser les combles de la Gar'Onze et de la Gare 15. Toutefois, M. Simon souligne que les travaux d'aménagement (chauffage et isolation) seraient onéreux.

M. Christian Frésard, PS, relève la problématique actuelle des crèches communales dispersées en ville, ce qui pose problème aux parents exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils amènent ou recherchent leurs enfants, parfois sur différents sites.

De plus, à l'heure où la ville souhaite attirer de nouveaux habitants, M. Frésard est d'avis que les critères professionnels, de logement, d'écoles et de crèches sont les principaux facteurs décisionnels dans le choix des citoyens cherchant à s'installer dans une localité. De ce fait, la ville, selon M. Frésard, devrait disposer d'une réserve de 10 places disponibles, ce qui représente l'accueil de quelque 50 enfants.

M. Philippe Rottet, UDC, relève que les parents, en particulier les mamans, ne peuvent exercer leur activité professionnelle que si leurs enfants sont en sécurité. A ce sujet, M. Rottet cite l'exemple de la ville de Lausanne où les pouvoirs publics ont signé une convention avec le patronat s'agissant de l'accueil des enfants. Considérant l'agrandissement futur et la création de zones industrielles à Delémont, M. Rottet est d'avis que la ville devrait s'approcher des partenaires de l'économie privée à ce sujet.

M. Josy Simon rappelle qu'une étude visant la réunion des différentes unités d'accueil aux Abattoirs a été menée et que cette solution a été abandonnée en raison de ses coûts de réalisation élevés. De plus, les possibilités d'accueil dans la zone industrielle ont été étudiées et les contacts avec les entreprises révèlent que ces dernières ne sont pas intéressées à disposer de locaux d'accueil dans cette partie de la ville. De plus, il ressort d'un questionnaire envoyé aux parents qu'ils préfèrent une centralisation des locaux d'accueil en un seul lieu. En outre, une étude menée par le Canton, visant à créer une garderie pour les enfants de fonctionnaires cantonaux, n'a pas non plus abouti.

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.02/06 - "DELÉMONT ET LA QUESTION JURASSIENNE", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE

M. le Maire informe que cette motion n'est à ce jour pas réalisée étant donné que le Conseil communal n'a pas encore produit le rapport sur la question jurassienne. Il rappelle toutefois le débat mené lors du développement de la motion au cours duquel l'Exécutif avait précisé que le document serait présenté ponctuellement au Législatif. Revenant sur

la récente décision de l'Assemblée interjurassienne d'engager une discussion sur la création d'une entité à six districts, M. le Maire indique que le Conseil communal, si les débats le nécessitent, sollicitera l'avis du Conseil de Ville au travers d'un rapport.

13. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/06 - "POLITIQUE D'ACHAT DES VÊTEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ", PS, MME FRANCINE CHOLLET

M. le Maire indique que les chefs de service ont été invités par le Conseil communal à veiller à la traçabilité des vêtements, leur confection et leur provenance. Un document a été adressé aux différents services communaux dans ce sens. Bien que des efforts doivent encore être réalisés, ce à quoi le Conseil communal reste attentif, M. le Maire indique que le Service des travaux publics, notamment, respecte d'ores et déjà ce principe.

14. DIVERS

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, revient sur le voyage que 12 citoyens delémontains ont effectué à La Trinidad, qui fête en 2006 ses 20 ans de jumelage avec Delémont. Mme Grimm transmet le salut des autorités de La Trinidad et informe des difficultés que rencontre cette ville, qui compte 70 % de chômage et où l'écolage est désormais payant. Au cours de leur voyage, les Delémontains ont eu l'occasion de voir les différents projets réalisés en collaboration avec le groupe Nicaragua qui poursuit son travail en faveur de cette ville d'Amérique latine. Au nom des autorités de La Trinidad, Mme Grimm remet un présent à M. le Maire.

M. le Maire adresse ses remerciements à cette organisation.

M. le Président indique avoir participé à ce voyage dont il relève l'expérience enrichissante sur le plan humain. Il invite chacune et chacun à apporter son soutien aux personnes se trouvant dans des situations si précaires qu'elles en sont indescriptibles.

Ont été déposés : 1 question écrite
2 postulats

La séance est levée à 21 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Giuseppe Natale

Nadia Maggay

Delémont, le 12 septembre 2006